

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le très honorable député parle d'une idée dont le ministre de l'Agriculture aurait dit, sauf erreur, qu'elle mérite apparemment d'être envisagée. En premier lieu, ce que nous devrions faire, c'est examiner le bill. Si le chef de l'opposition en possède un exemplaire, peut-être pourrait-il le déposer, de façon que nous puissions l'examiner au plus tôt.

**M. Crosbie:** C'est un bill de vos députés.

## LES INTENTIONS DU MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, cette question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si le gouvernement n'appuie pas ce projet de loi que le ministre soutient... permettez-moi de reformuler ma question pour éviter de lui donner une tournure hypothétique. Le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de démissionner si le gouvernement n'appuie pas le projet de loi dont il a soutenu le principe à la Chambre?

● (1500)

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je me souviens de l'époque où le chef de l'opposition préconisait des taux d'intérêt élevés. Il n'a jamais démissionné. Il devrait le faire maintenant, car c'est ce qu'il avait proposé en 1979 quand il était premier ministre du Canada. A l'heure actuelle, son parti tente de se faire du capital politique là-dessus.

J'ai dit que j'appuyais l'objet du bill qui m'a été expliqué par le député de Lambton-Middlesex. Je voulais que nous puissions faire quelque chose de la sorte, comme nous le faisons actuellement avec la Société du crédit agricole. La Société offre aux agriculteurs des moratoires pour une durée de deux, trois et même quatre ans. C'est ce que nous faisons actuellement, et telle était mon intention.

## LES DESSEINS DU MINISTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Si le ministre ne réussit pas à persuader le gouvernement d'approuver l'objet de ce projet de loi, démissionnera-t-il ou relâchera-t-il ses principes comme l'a fait le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale qui avait promis de donner sa démission si les taux d'intérêt augmentaient, mais qui est demeuré en fonction tandis que les taux d'intérêt montaient en flèche?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, je signalerai simplement au chef de l'opposition que j'échoue rarement.

## PÉTITIONS

## LE DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mardi 20 avril 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## M. HEAP—L'EXCLAMATION ANTIRÉGLEMENTAIRE FAITE PENDANT LE DISCOURS DU DÉPUTÉ

**M. Dan Heap (Spadina):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. Hier, au cours du débat sur le bill C-104, quand j'ai cité certains chiffres d'un rapport du Sénat, les députés à ma droite se sont mis à s'agiter. Les exclamations ont fusé de toute part et j'ai attendu de voir si certaines d'entre elles seraient rapportées dans le hansom. J'ai constaté que le député de Bow River (M. Taylor) m'a accusé d'avoir proféré un «tissu de mensonges».

Je suis prêt à voir avec lui, le moment venu, si nous pouvons croire ou non les témoignages donnés devant le Sénat. Le député a plus d'expérience que moi, mais s'il n'a pas étudié le commentaire 319 de Beauchesne, à la page 108, je crois qu'il devrait le faire. Il verra qu'il a employé des termes antiréglementaires en parlant de «tissu de mensonges», ou plus exactement de «mensonges». J'espère qu'il retirera ses paroles et que l'on pourra rectifier le compte rendu en conséquence.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, le député a parlé des «chacals à ma droite». Il n'y a aucun chacal à sa droite. C'était un tissu de mensonges. J'ajouterai que s'il y a des chacals à la Chambre, ils sont tous en face de lui.

**M. Heap:** Madame le Président, j'admets que les paroles en question peuvent susciter des divergences d'opinions, mais ce n'est pas à ce propos qu'il a parlé de «tissu de mensonges». C'est quand j'ai dit que «ces sociétés ont maintenant de si belles rentrées», et le reste. J'estime que le député devrait préciser ses...

**M. Taylor:** En voilà une bonne!

**Mme le Président:** A mon avis, nous pourrions peut-être résoudre facilement le problème si les députés faisaient preuve de bonne volonté. Bien sûr, les mots «tissu de mensonges» figurent dans le hansom, ce qui est inacceptable. On considère que c'est une expression antiréglementaire. Nous pourrions sans doute résoudre facilement le problème si le député de Bow River voulait bien admettre qu'il a dit cela dans le feu de l'action et qu'il ne voulait absolument pas dire que le député proférait un tissu de mensonges. Cela pourrait se régler assez facilement, je pense.